



Extrait de délibération

Identifiant
2018-02-06

Comité syndical 26 février 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le vingt six février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Béatrice Largeau a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 16 février 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires / 2 suppléants
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 11 titulaires / 29 suppléants
Votants : 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvadais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	ALBERT Philippe, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, GILBERT Véronique, De TALHOUET ROY Hervé DUFOUR Jean-Paul → ROUVREAU Laurent →	PILLOT Jean CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe, MORIN Joël, OLIVIER Pascal,	EVRAUD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, RIMBEAU Jean-Pierre		

Partenariat avec l'ADT 79 : Participation au Système d'information touristique départementale

Suite à la décision de dissolution de l'Office de Tourisme de Pôle du Territoire, le PETR a pris la responsabilité de la poursuite des partenariats antérieurement noués avec l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres.

Ces derniers concernent notamment :

- la participation au Système d'Information Touristique départemental (gestion des contenus portant sur l'offre du territoire),

Dans une optique d'approfondissement du partenariat, l'ADT et le PETR, par convention de consortium créent une base de données commune d'informations touristiques afin de partager l'ensemble de leurs données et de participer davantage au développement touristique de leurs destinations. L'accord, dans le cadre de la loi Open DATA et plus particulièrement DATA Tourisme pour le partage et l'utilisation des données touristiques numériques, a pour objet la création et/ou la mise en place de règles communes d'une Base de Données touristiques partagée entre les parties, la définition des règles de copropriété y afférentes et des règles de sa co-exploitation. Une commission de pilotage est mise en place pour la gestion générale de la BD, pour l'alimentation de la base et la qualité des données et pour la diffusion de celles-ci. Le PETR y est représenté par un représentant titulaire et un suppléant.

Le Comité syndical :

- autorise le Président à signer l'accord de consortium Système d'Information Touristique DATA Tourisme et son annexe 2B Charte de contribution Système d'Information Touristique DATA Tourisme, ainsi que toutes conventions afférentes à cette base de données partagée,

- désigne **Pascal BIRONNEAU** représentant titulaire, et **Mary TOURAINE** suppléante, à la **Commission de pilotage chargée de faire fonctionner le Système d'Information Touristique.**
- autorise le **Président** à engager les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour la mise en œuvre de ce partenariat et à régler le coût d'adhésion au SIT (estimé à 1440 €/ an).

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD